

Point 29 – Personnel communautaire - Contrat de prévoyance - Désignation du prestataire - Approbation

Groupe communiste – Jean-Jacques MOREAU (Nantes)

Monsieur le président, chers collègues,

Tout d'abord le groupe des élus communistes souhaite rappeler son attachement aux principes de solidarité en matière de protection sociale, nous partageons donc la participation de Nantes Métropole à la prévoyance de ses agents. Le fait d'avoir obtenu le mandat de 19 entités pour organiser ce groupement de commande témoigne du travail de concertation potentiel existant au sein de notre agglomération.

Cependant nous regrettons la conclusion qui est aujourd'hui soumis à notre vote !

En effet, le choix d'un courtier en assurances est pour nous un non sens. Même si à travers Collecteam, c'est la mutuelle Humanis qui assurera le personnel. Alors que l'ensemble des cotisations devraient servir pour l'entre-aide des adhérents, les marchés financiers et leurs actionnaires en profiteront aussi.

Il est nécessaire de défendre notre système basé sur des principes de solidarité, même si l'offre qui nous est présentée semble la plus évidente aujourd'hui, elle répond à des critères de rentabilité incompatible avec ces principes. Aux vues, des dix dernières années où la solidarité à la française a peu à peu été livrée aux appétits financiers, le choix d'un mouvement mutualiste aurait été plus cohérent avec une politique de justice sociale.

Nous nous interrogeons également sur l'avenir de ce contrat qui garantit pour les 3 premières années un niveau de cotisation et de prestation à la hauteur des attentes mais qu'en sera t'il pour les 3 dernières années. J'ai invité, il y a deux semaines, le conseil municipal de la ville de Nantes à regarder de près l'expérience de Brest qui avec ce même courtier a déchanté après une seule année. Avec un taux prévisionnel d'adhésion de 65% pour arriver à l'équilibre, nous doutons que les conditions attractives de ce contrat de 6 ans puissent être pérennes.

C'est pourquoi l'ensemble des élus communistes de l'agglomération ne sauraient approuver cette délibération ; ils estiment en effet que nous ne pas soutenir l'entrée des cabinets de courtage dans le champ de la protection sociale.

Je vous remercie de votre attention.